

Échelle 1

I. TITRE : SEXOLOGUE

II. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature) :

Les emplois de sexologue sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement des fonctions d'intervention, d'animation et de *counselling*. Il accompagne et intervient auprès de la population étudiante au sujet de la vie affective, amoureuse, sexuelle, relationnelle, l'identité et l'orientation sexuelle ou de genre. Il intervient dans un continuum d'offre de service: prévention-promotion, intervention individuelle et de groupe, liaison-référence.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES : (attributions caractéristiques)

1. Le sexologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail de son secteur en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie de l'Université. Il est chargé de l'application de ces politiques.
2. Il rencontre et évalue la vie affective, amoureuse et sexuelle de la clientèle concernée, en faisant état de ses connaissances et attitudes relatives à la sexualité. Il peut notamment évaluer le stade de développement psycho-sexuel relativement aux troubles de l'identité sexuelle. Il accompagne et propose des rencontres de suivi, en adéquation avec son évaluation et les objectifs souhaités. Au besoin, il réfère sa clientèle aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.
3. Il élabore des activités et développe des outils éducatifs adaptés à la population étudiante et en fonction de son champ de compétence. Il vulgarise ses connaissances dans le but d'élaborer des capsules de formation. Il collabore et participe à des études de cas et aux prises de décisions quant à la trajectoire de service, en concertation avec l'équipe interdisciplinaire.
4. Il peut superviser du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, sur demande, donner son avis lors de la notation.
5. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. **Scolarité :** Diplôme universitaire de deuxième cycle (maîtrise) dans un champ de spécialisation approprié.
2. **Expérience :**

3. Autres : Être membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec

Détenir un permis de psychothérapeute de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec